



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le quinze avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 10 Avril 2019

Secrétaire de séance: Christophe AYRIBIÉ

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIÉ, Max BACHARAN, Thierry BACQUIÉ, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON, Alain GALINIER, Christelle GUIRAUD, Jean-Paul MARTY, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Annie STEMER, Chantal VILOTTE, Valérie VIMENET

Absents excusés : Pascale CAUNES et Jean-Claude SOUAL

ORDRE DU JOUR :

- Vote des taux de la fiscalité directe locale 2019
- Vote du budget de l'exercice 2019
- Validation du bail et des charges du cabinet médical
- Exonération de loyers : installation nouveau médecin
- Présentation du coût global des options de l'Espace Associatif Mutualisé
- Questions diverses

Délibération n°15 - 2019 :

Vu le code général des collectivités territoriales, article D. 1612-1 ;

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales n° 1259 COM ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Madame le maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

Nature	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	11,66 %	130 592 €

Taxe foncière (bâti)	25,93 %	195 020 €
Taxe foncière (non bâti)	63,98 %	21 113 €
TOTAL		346 725 €

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** de voter les taux proposés ainsi que le produit fiscal attendu pour un montant de **346 725 €**.

Délibération n° 16 - 2019 :

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif remis aux membres du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget de l'exercice 2019 ;

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter le budget primitif 2019 tel qu'il est décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	1 163 066 €	973754 €	1 845 061,61 €	2 086 252 €
Restes à réaliser			358 701,39 €	72 400 €
Résultat reporté		189 312 €		45 111 €
TOTAL	1 163 066 €	1 163 066 €	2 203 763 €	2 203 763 €

Madame le Maire fait part d'une modification à apporter sur les restes à réaliser pour un montant de 1547 €

De fait, il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement de 430 502 € comme suit :

Article 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé : 241 190 €

Article 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 189 312 €

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité

Validation du bail et des charges du cabinet médical :

Madame le Maire propose un modèle de bail commercial intégrant les modalités suivantes :

- Loyer de 400 € pour 5 jours d'occupation avec des charges comprenant l'eau, l'électricité, la téléphonie et l'entretien des locaux de 300 € par mois.
- Possibilité de moduler le loyer en fonction du temps d'occupation.

Madame le Maire précise que le modèle de bail est celui que la ville de Castelnaudary a mis en place sur la maison de santé d'Andréossy.

Le conseil municipal valide ce modèle de bail à l'unanimité.

Exonération de loyers : installation nouveau médecin

Dans le cadre de l'achat du cabinet médical et de la venue d'un nouveau médecin, Madame le Maire propose d'envisager une exonération de loyers pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Présentation du coût global des options de l'Espace Associatif Mutualisé

Madame le Maire fait part des différentes options possibles en matière d'énergie pour l'espace associatif mutualisé. Après consultation des options envisageables, le Conseil Municipal décide de retenir les options suivantes :

- Chauffage géothermie
- Photovoltaïque

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Canal propre : Madame BUISSON fait part d'une demi journée proposée par l'Association du Canal des Deux Mers « Canal Propre » qui aura lieu le Samedi 27 Avril 2019.

Remerciements : Madame le Maire remercie Madame BUISSON pour l'accueil du Docteur BONIVERT.

Dépôt encombrants : Monsieur Serge PIERRE signale le dépôt d'une machine à laver dans la rue au Ségala.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 23 heures 30.